



Modifications des conditions de tenue du Répertoire national des associations (RNA)

Fiche pratique publié le 29/03/2017, vu 772 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les conditions de tenue du Répertoire national des associations (RNA) sont modifiées depuis le 18 mars 2017.

Il est ainsi désormais assigné comme nouvelle finalité au Répertoire national des associations (RNA) de permettre l'échange d'informations entre les administrations de l'État, les organismes chargés d'une mission de service public, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et les établissements publics de coopération intercommunale.

Le Répertoire national des associations a en outre pour vocation de :

- faciliter l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs aux obligations déclaratives des associations ;
- simplifier et dématérialiser les procédures applicables aux associations ;
- permettre la production de données statistiques générales et impersonnelles contribuant à la connaissance du monde associatif français.

Les agents chargés du greffe des associations ont accès à l'ensemble des informations dans le cadre de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître.

Les autres agents des administrations de l'État, des organismes chargés d'une mission de service public, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de coopération intercommunale n'ont accès, dans le cadre de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître, qu'aux informations suivantes :

- informations non nominatives relatives à une association (titre, objet, siège social, adresse des établissements, durée, nature juridique de l'association, code d'objet social) ;
- statuts de l'association ;
- liste des personnes habilitées à représenter l'association.

http://www.assistant-juridique.fr/creer_association_10_etapes.jsp

Guides juridiques :

- [Réussir la création de son association loi 1901](#)
NOUVEAU
- [Désigner les dirigeants d'une association](#)
- [Réussir son assemblée générale constitutive](#)
- [Rédiger les statuts d'une association loi 1901](#)

Fiches juridiques :

- [Top 10 des idées reçues sur les associations](#)
- [Siège social d'une association loi 1901 : comment le choisir ?](#)
- [10 erreurs à éviter lors de la rédaction des statuts d'une association](#)
- [Associations : l'assemblée générale constitutive est-elle obligatoire ?](#)
- [Comment déclarer son association loi 1901 en préfecture ?](#)
- [Déclarer son association loi 1901 à la préfecture : les avantages et les inconvénients](#)
- [Quels sont les avantages de la reconnaissance d'utilité publique ?](#)
- [Ne pas déclarer son association loi 1901 à la préfecture : les avantages et les inconvénients](#)
- [Statuts d'une association 1901 : que doivent-ils contenir ?](#)
-